



# TRAIN THEATRE

PORTES-LÈS-VALENCE DRÔME  
UN ÉQUIPEMENT DE  
VALENCE ROMANS  
AGGLO

## Le Train Théâtre, la billetterie, la Covid-19 et vous !

*L'annulation de la fin de saison 2019 – 2020 entraîne un travail conséquent et minutieux du côté de la billetterie. Nous nous efforçons de répondre au plus vite à toutes les questions que vous vous posez concernant vos billets. Veuillez trouver ci-dessous les différentes modalités qui s'offrent à vous.*

**En tout état de cause, merci de vous rapprocher de la billetterie par mail : [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr) et par courrier avant **le 20 juin 2020**.**

*Toute l'équipe de la billetterie du Train théâtre vous remercie de votre patience et reste à votre écoute.*

### 1 – L'Avoir et le « chèque spectacle »

Vous avez la possibilité de transformer vos billets en un **Avoir**, qui sera valable sur l'ensemble de la prochaine saison 2020 / 2021 et à faire valoir avant le 31 mai 2021.

- **Vous souhaitez un avoir ?** merci d'en avvertir la billetterie par mail ([billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)) et de nous envoyer par courrier vos **billets originaux** ou de les déposer dans la boîte aux lettres du Train Théâtre située face à l'entrée principale du théâtre.

Nous transformerons alors cet avoir en **chèque spectacle** qui se matérialisera par un coupon à retirer à la billetterie dès sa réouverture et où figureront le montant et la date de validité.

Dans l'éventualité où le théâtre ne serait pas ouvert au public, le coupon sera conservé au théâtre.

- **Si vous réservez par internet**, il vous suffira de passer commande et, au moment du paiement, de rentrer le numéro indiqué sur votre chèque spectacle. Le montant sera alors déduit du total de votre commande. Dans le cas d'une commande de groupe, il sera possible de régler avec plusieurs chèques spectacle.

- **Si vous réservez au guichet du Train théâtre**, merci de vous munir du chèque spectacle lors de votre réservation.

**Ce coupon est nominatif et utilisable en une seule fois.**

- **Cumul des avoirs**

Vous disposiez déjà d'un avoir ? Il se cumulera avec l'avoir que vous êtes en train de constituer sur la nouvelle saison 2020 / 2021 à faire valoir avant le 31 mai 2021.

### 2 – Le report de spectacles en 2020-2021

**KERY JAMES reporté les 16 et 17 septembre prochain au TRAIN THEATRE**

Seul le concert de KERY JAMES organisé en partenariat avec le théâtre de la ville de Valence est reporté au mercredi 16 et au jeudi 17 septembre au Train Théâtre.

- **Vous ne souhaitez pas reporter** votre spectacle, merci de vous référer aux paragraphes 1 et 3

- **Vous souhaitez conserver ce spectacle** et vous avez acheté votre billet au Train Théâtre. Merci de nous retourner votre billet original afin de procéder à son échange pour le **jeudi 17 septembre**

- Vous avez acheté votre billet au Théâtre de la ville de Valence, votre billet reste valable pour le **mercredi 16 septembre**, à condition de confirmer votre venue à [theatredelaville@mairie-valence.fr](mailto:theatredelaville@mairie-valence.fr)

### 3 - Le remboursement – Retour de vos billets obligatoire

Vous souhaitez le remboursement pur et simple de vos billets, merci de nous transmettre par courrier vos billets originaux et votre RIB original (et non pas la photocopie) et d'en avvertir la billetterie par mail.

### 4 - Les dons

Vous souhaitez faire don du montant ou une partie du montant de vos billets dont les spectacles sont annulés ? Merci de vous reporter au formulaire « **Le Train Théâtre – formulaire de DON** » également en ligne sur le site du Train Théâtre

### 5 - Les comités d'entreprise

Afin de faciliter le traitement des commandes, les personnes ayant acheté des places pour les spectacles aujourd'hui annulés, via leur Comité d'entreprise, seront remboursées. En revanche, vous avez la possibilité de reporter une ou plusieurs soirées reprogrammées la saison prochaine (voir paragraphe 2). Nous vous invitons à vous rapprocher de votre CE qui transmettra au Train Théâtre.

### 6 - Les bons cadeaux

Utilisables sur la saison 19-20, ils sont reportés sur la saison 20-21 mais à faire valoir avant le 31 décembre 2020.

## INFORMATIONS GENERALES

> **Merci de bien vous conformer aux modalités décrites ci-dessus. Si vous avez déjà procédé à l'une des modalités ci-dessus, merci de ne pas renouveler l'opération.**

> **Si vous avez acheté vos billets via Francebillet et Ticketnet, nous vous invitons à vous orienter vers ces structures pour vous permettre d'être remboursés.**

#### **IMPORTANT**

**- Sans précision de votre part avant le 20 juin, vos billets se transformeront automatiquement en Avoir, à faire valoir avant le 31 mai 2021.**

**- Si vous avez fait votre choix (Remboursement ? Avoir ? Don ?) pour des spectacles qui devaient avoir lieu avant le 15 Avril, nous considérons que l'option choisie reste la même pour vos spectacles de fin de saison 19/20.**

Pour information : La billetterie du Train Théâtre réouvrira ses portes le 8 juin de 13h30 à 18h du lundi au jeudi et sera joignable tous les matins par téléphone du lundi au jeudi de 9h30 à 12h

-----  
Toutes vos questions ou demandes sont à adresser à [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)

#### **Adresse postale**

**Le Train Théâtre - 1 rue Aragon - BP 47 - 26800 Portes les Valence**

[www.train-theatre.fr](http://www.train-theatre.fr) – [billetterie@train-theatre.fr](mailto:billetterie@train-theatre.fr)